

reçu, en tout, \$342,000. Au dire de l'honorable député de Toronto-Est (M. Ryckman), le Gouvernement devrait accorder un pourvoi; si c'est à cela qu'on tient, le ministère, lui, ne voit guère d'inconvénient à ce qu'il soit permis à M. Pearson de s'adresser aux tribunaux. On nous a conseillé, il est vrai, de tâcher d'en arriver à une entente, à un arrangement juste et satisfaisant. Pour ma part, je considère que maintenant qu'il est chargé de cette entreprise naguère sous la surveillance d'un comité parlementaire, le département des Travaux publics doit se conformer aux avis que ce comité a suggérés au sujet des choses dont il a dû s'occuper jusqu'au moment où il a cessé d'exister. Voilà où en est en ce moment la réclamation. C'est une affaire qui est encore à l'étude. Il se peut que d'ici à quelques jours j'aie à saisir le Gouvernement de quelque proposition à cet égard.

L'hon. M. MANION: Quelles sont les intentions du ministère des Travaux publics pour ce qui concerne la tour? Les journaux ont rapporté qu'on ne se propose pas d'en pousser plus loin la construction; le ministère est-il en mesure de nous dire ce qui en est?

L'hon. J. H. KING: Nous ne projetons pas de poursuivre cette année la construction de la tour. Il se peut que nous fassions tracer un plan en vue de la reprise des travaux à la prochaine session.

M. RYCKMAN: La pensée ne m'est pas même venue de m'attaquer au ministère actuel qui est depuis si peu de temps aux affaires. J'espérais que le ministre me donnerait l'assurance—qu'il m'a donnée, je crois, et sur laquelle je compte—que cette affaire serait étudiée et qu'on y remédierait aussitôt que possible.

M. GARDINER: Le ministre peut-il nous expliquer pourquoi cet édifice a coûté beaucoup plus cher que le prix proposé en premier lieu?

L'hon. J. H. KING: L'édifice est mieux fini et plus grand qu'il n'avait d'abord été décidé, et nous savons tous que les prix des matériaux et des fournitures ont augmenté. Voilà les motifs, je crois, de cette augmentation.

M. GOOD: Ce crédit de \$700,000 se rapporte-t-il à des travaux déjà terminés ou à faire?

L'hon. J. H. KING: C'est à faire.

M. GARDINER: Le département a-t-il signé des marchés particuliers avec les entrepreneurs au sujet de cet édifice?

L'hon. J. H. KING: Une entreprise a été accordée à la compagnie Peter Lyall et Fils sur le pied du pourcentage ou de la régie intéressée.

(Le crédit est adopté.)

Ministère de la Santé publique—Exécution des lois concernant les aliments et les drogues, le miel et les produits de l'érythre, l'opium et les drogues narcotiques, \$111,565.

L'hon. R. J. MANION: Le ministre veut-il expliquer cette augmentation considérable de \$80,000 à \$111,565?

L'hon. H. S. BELAND (ministre de la Santé): Ce crédit est augmenté de \$31,565, ce qui s'explique d'abord par le paiement de sept fonctionnaires qui demeurent en dehors d'Ottawa et qui étaient payés anciennement sur les fonds de l'administration centrale. Ces fonctionnaires comprennent un analyste du laboratoire de Montréal, un analyste d'Halifax, deux de Winnipeg, deux de Vancouver et un inspecteur des aliments de Vancouver, ce qui fait \$19,565 d'augmentation. Les autres \$12,000 ont pour cause le travail naturellement plus important relatif à la mise en vigueur de la loi de l'opium et des narcotiques.

L'hon. M. MANION: Nous désirons tous avoir des renseignements sur les victimes de ces drogues et je serais reconnaissant au ministre de nous donner un aperçu rapide des efforts de son département à faire disparaître ce vice du pays.

L'hon. M. BELAND: Le travail est fait consciencieusement. Bien que la quantité des narcotiques reçus au pays par les voies ordinaires et autorisées ait immensément diminué depuis trois ans, je regrette d'apprendre au comité que l'importation illicite de l'opium et de ses dérivés, tels que la morphine, l'héroïne, la cocaïne, a sensiblement augmenté. La contrebande de l'opium se fait surtout sur les côtes du Pacifique, alors que l'importation illégale des autres drogues, telles que la cocaïne, se voit en particulier dans les ports de l'Atlantique. Si le comité me le permet, je donnerai au comité le nombre de poursuites et de convictions par provinces, occupations et nationalités au cours de l'exercice qui vient de se terminer: